

## Université Paris 8 : la maison de la recherche « très attendue par les équipes » livrée en février 2018

Paris - Publié le mardi 21 février 2017 à 12 h 32 - Essentiel n° 87559

« Ce bâtiment de 5 000 m<sup>2</sup> viendra renforcer le caractère transdisciplinaire de la recherche à Paris 8 car il est composé largement d'espaces communs, bureaux partagés pour favoriser les échanges entre chercheurs. Je tiens à remercier la région qui finance 20 M€ sur les 22 M€ des coûts des travaux », affirme Annick Allaigre, présidente de l'Université Paris 8 Vincennes Saint-Denis, lors de la pose de la première pierre de la maison de la recherche, le 20/02/2017. La livraison du bâtiment est prévue pour février 2018.

« Il s'agit d'un projet ambitieux qui était déjà inscrit dans le [CPER 2007/2014](#). La région est très fière de participer à ce projet », déclare Faten Hidri, vice-présidente du conseil régional d'Ile-de-France en charge de l'enseignement supérieur et de la recherche.

« Ce projet était très attendu par les équipes. L'Université Paris 8 n' a pas l'espace suffisant pour permettre de développer sa recherche », affirme Béatrice Gilles, rectrice de l'académie de Créteil.

---

### Un bâtiment aux fonctions de recherche et de valorisation

Une construction et une rénovation

Le chantier se compose d'un construction de bâtiment en lien avec la rénovation et l'élévation du plot F du bâtiment A de l'université.

Le futur bâtiment, d'une surface au plancher de 3 000 m<sup>2</sup>, abritera trois principales entités :

- un espace polyvalent d'accueil et d'exposition à disposition des équipes de recherche pour leurs réunions et séminaires, mais également leurs opérations de communication et de valorisation ;
- un ensemble de plateaux de recherche (bureaux, salles de travail, locaux de services techniques spécifiques...);
- un ensemble de locaux relevant de fonctions logistiques.

Le bâtiment réhabilité permettra d'accueillir les espaces administratifs de la maison de la recherche, ainsi qu'un espace dédié aux enseignants-chercheurs (écoles doctorales, pôle des presses universitaires de Vincennes, salles de réunions...).

Priorité aux espaces de travail et de co-working

« Environ 60 % des nouveaux locaux seront dédiés à un amphithéâtre et des salles de travail. Nous avons aussi prévu des espaces de co-working et des salles disponibles sur réservation ou non. Nous avons déjà testé ce modèle dans notre bibliothèque et nous souhaitons l'étendre à toute l'université. Concernant les dispositions numériques, nous avons surtout veillé à multiplier les prises. Ce projet date de dix ans, et si nous avons prévu des installations de pointe de l'époque elles seraient obsolètes aujourd'hui ! », déclare Pierre Sinou, vice-président en charge du patrimoine à News Tank, le 20/02/2017.

#### Calendrier

- Octobre 2016 : début des travaux.
  - Janvier 2017 : pose des fondations du nouveau bâtiment.
    - Février 2017 : pose de la première pierre.
      - Juin 2017 : travaux de réhabilitation du plot F du bâtiment A.
        - Décembre 2017 : travaux d'intérieurs.
          - Février 2018 : livraison.

## Université Paris 8 Vincennes - Saint-Denis



L'Université de Paris 8 Vincennes - Saint-Denis a été créée le 1<sup>er</sup> janvier 1969 et est l'héritière du Centre universitaire expérimental de Vincennes.

Membre de la Comue : Paris Lumières

Membre fondateur du campus SHS Condorcet

Présidente : Danielle Tartakowsky (élue le 09/07/2012)

Chiffres clés :

22 000 étudiants

899 enseignants (tous grades confondus)

868 emplois de personnels BIATOSS (bibliothécaires, ingénieurs, administratifs, techniciens, ouvriers, de services sociaux et de santé)

11 UFR

5 instituts dont 2 IUT

4 écoles doctorales

6 domaines de formation :

- Arts
- Droit, économie et gestion
- Sciences humaines et sociales
- Sciences, technologies et santé
- Culture et communication
- Lettres et langues

---

Université Paris 8 Vincennes - Saint-Denis

2 rue de la Liberté

93526 Saint-Denis Cedex - FRANCE



Fiche n° 1510, créée le 19/02/14 à 11:42 - MàJ le 28/04/14 à 16:50

© News Tank 2017 - Code de la propriété intellectuelle : « La contrefaçon (...) est punie de trois ans d'emprisonnement et de 300 000 euros d'amende. Est (...) un délit de contrefaçon toute reproduction, représentation ou diffusion, par quelque moyen que ce soit, d'une oeuvre de l'esprit en violation des droits de l'auteur. »